

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2902)

AMENDEMENT

N ° CL115

présenté par

M. Dive, M. Abad, M. Le Fur, M. Lurton, M. Hetzel, Mme Guion-Firmin, M. Quentin,
M. Ramadier, M. Larrivé, Mme Genevard, M. Sermier, Mme Brenier, Mme Corneloup,
Mme Beauvais, M. Viala, Mme Le Grip, M. Minot, Mme Louwagie, Mme Levy, Mme Valentin,
Mme Duby-Muller, M. Bazin, M. Masson, M. Descoeur, Mme Bassire, M. Diard, M. Ciotti et
M. Breton

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.